



La nouvelle identité visuelle décryptée

Règles d'utilisation par les partenaires de l'agence de l'eau

Décembre 2020



Contexte__

Dans un contexte marqué par une montée en puissance des questions sur la protection de l'environnement, les conséquences du réchauffement climatique sont une réalité concrète dans le quotidien de chacun. L'attente de réponses à y apporter est de plus en plus exprimée dans l'opinion et le débat public.

Dans ce contexte singulier, à la fois au plan national et local, de nouveaux enjeux de communication se sont fait jour pour l'agence de l'eau :

- **Être plus visible** pour émerger dans le paysage institutionnel régional et national et accroître l'attribution à l'Agence d'actions concrètes sur le terrain. Cette visibilité accrue doit conduire l'Agence à être **le référent institutionnel sur les questions de l'eau**.
- **Être plus lisible et accessible de tous les publics** afin de répondre aux attentes exprimées par l'opinion en matière de lutte contre les conséquences du réchauffement climatique.

La nouvelle identité visuelle met en avant les éléments identitaires constitutifs de l'ADN de l'Agence :

- un établissement de **service public** sous tutelle de l'**État** (Ministère de la transition écologique).
- un territoire d'action, le **grand quart sud-ouest**, couvrant six sous-bassins versants, du Massif central aux Pyrénées, du littoral sud Atlantique aux eaux souterraines.

Une nouvelle identité, plus claire et mieux identifiable__



#01 L'élément central, essentiel, à préempter

#02 Identification rapide du territoire dans sa globalité

#03 Les variantes d'émetteurs : agence de l'eau / comité de bassin

L'identité visuelle__

Pourquoi le logotype est-il associé dans un bloc-marque à la marque de l'État ?

En 2020, le Gouvernement a déployé une nouvelle identité visuelle et une nouvelle stratégie de visibilité accrue pour que son action soit plus clairement identifiée partout où l'État agit et finance les politiques publiques (<https://www.gouvernement.fr/marque-Etat>).

Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le déploiement de la nouvelle marque de l'État s'accompagne de l'obligation pour tous les opérateurs et entités servicielles publiques d'apposer "la Marianne" à leur propre identité visuelle, et selon des règles fixées par l'État.

Ce bloc-marque républicain clarifie donc l'identité de l'agence, et l'affranchit de tout amalgame dans l'esprit des publics avec les entreprises de l'eau du secteur privé.



Le logotype s'utilise toujours accompagné de la "Marianne"



Les éléments fondamentaux__

Déclinaisons :

L'identité Eau Grand Sud-Ouest se décline suivant les usages en deux versions : l'agence de l'eau et le comité de bassin.

La déclinaison comité de bassin s'utilise sans la Marianne. Le comité de bassin n'est pas un établissement public, la charte du gouvernement ne s'applique donc pas.



Les éléments fondamentaux

Utilisation du logotype associé à la marque de l'État sur fond dense : ces deux identités associées ne seront jamais utilisées en négatif (Cf. charte de l'État). Par conséquent, sur fond dense, celles-ci seront utilisées dans un cartouche blanc.

Utilisation du logotype version comité de bassin sur fond dense : ce logotype ne sera jamais utilisé en négatif. Par conséquent, sur fond dense, le logotype sera utilisé dans un cartouche blanc.

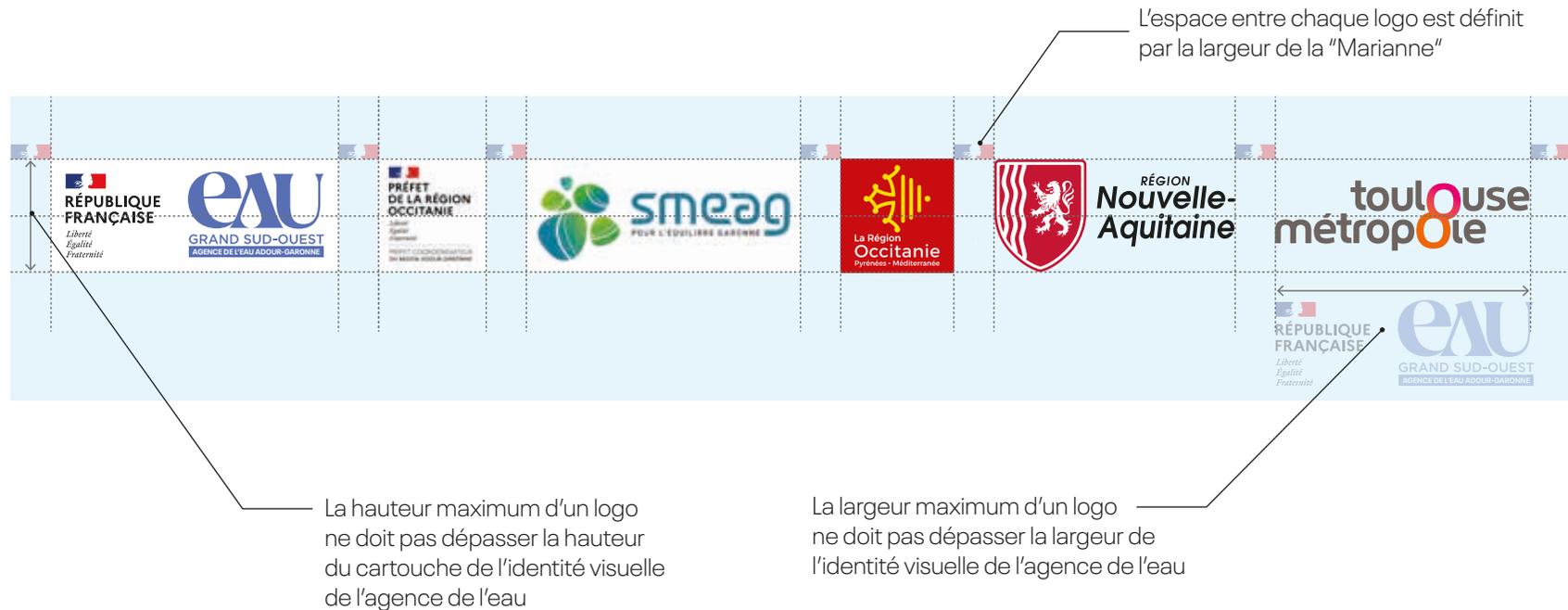


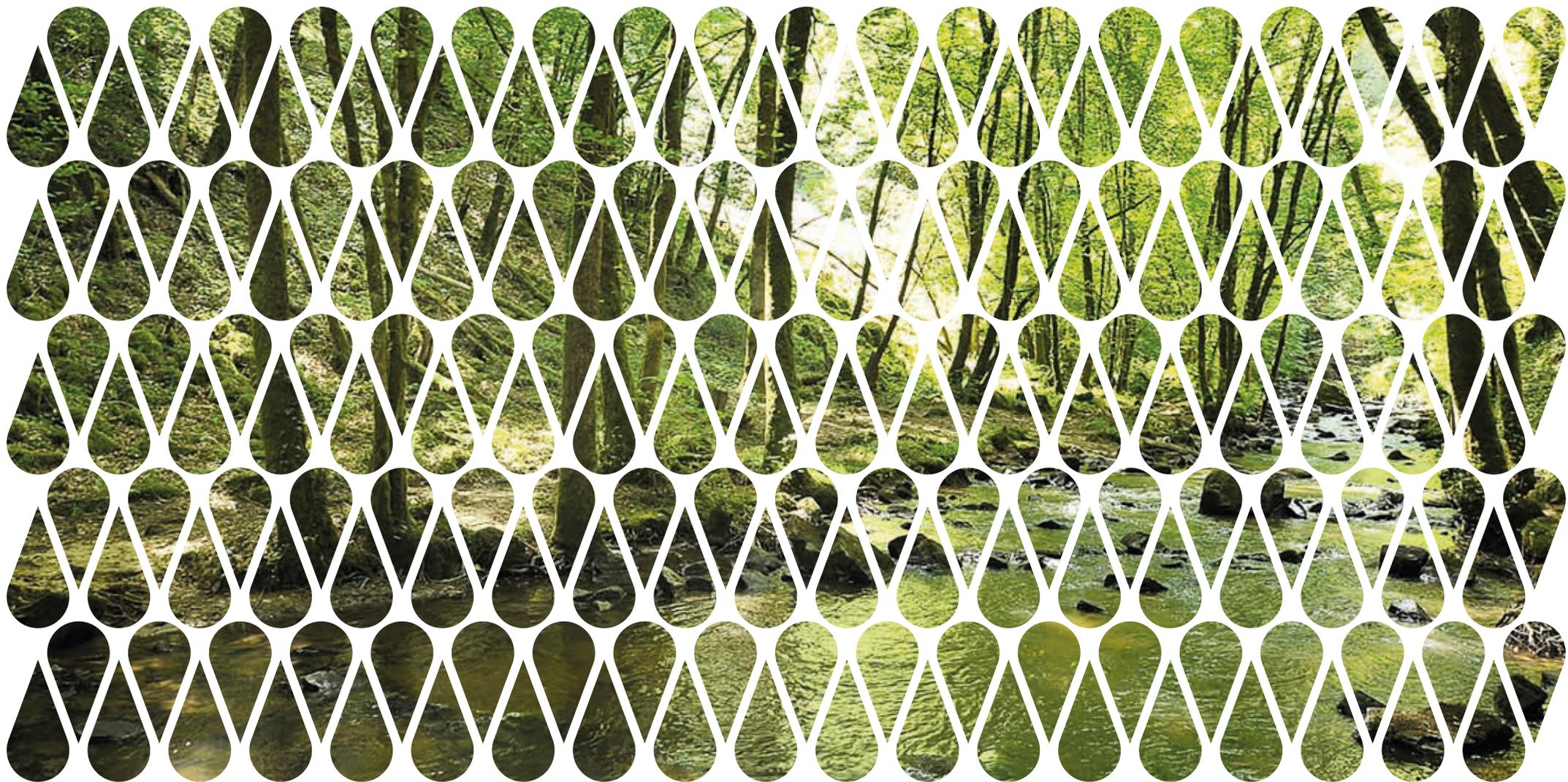
Le logo associé à la marque de l'État :

l'identité Eau Grand Sud-Ouest est associée à la marque de l'État suivant les contraintes de la charte de l'État : les proportions des deux logos sont liées et non modifiables.

Le bloc-marque et son utilisation en co-signature

Lorsque de l'agence de l'eau est partenaire d'actions mises en œuvre par des institutions et opérateurs tiers, la co-signature se fait impérativement avec le bloc-marque complet. Celui-ci ne peut en aucun cas être tronqué ou amputé de la marque de l'État, même lorsqu'un autre partenaire institutionnel affiche déjà la "Marianne" dans son bloc-marque. La marque de l'État apposée au logotype fait partie intégrante de l'identité visuelle de l'agence de l'eau et doit être maintenue en toute circonstance





www.eau-grandsudouest.fr

SIÈGE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-DORDOGNE

Départements :
16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Pr. André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

Départements :
15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

ADOUR ET CÔTIERS

Départements :
40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe
BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

GARONNE AMONT

Départements :
09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80

Départements :
12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE